

Objectif de formation :

- identifier les différentes attributions du CST et de la FSC et de leurs membres et les moyens dont ils disposent,
- participer activement au développement de la prévention des risques professionnels,
- s'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contenu :

- les missions du CST et de sa (ou ses) Formation(s) Spécialisée(s) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ; l'articulation des compétences entre les 2 instances,
- les moyens d'action du CST, en lien avec la ou les Formations Spécialisées,
- les enjeux de la santé et de la sécurité au travail,
- les impacts des politiques Ressources Humaines de la collectivité sur les conditions de travail et la santé au travail (management, politique de l'emploi, formation, organisation du travail, etc.),
- les points clés de la réglementation en santé et sécurité au travail,
- les acteurs de la santé et de la sécurité au travail,
- les outils d'analyse de la santé au travail (rapport social, bilans annuels etc.),
- les principes et méthodes d'évaluation des risques professionnels et de la prévention (le DUE RP et les autres documents).

Prérequis :

-

Public :

Membres représentants du personnel des Comités Sociaux Territoriaux (titulaires et suppléants) des collectivités territoriales et établissements dans lesquels une Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail a été créée.

Méthodes pédagogiques :

Cette formation fait l'objet d'un temps présentiel : exposés avec échanges de pratiques, retours d'expériences.

Durée :

3 jours en présentiel